

La lettre du département Accompagnement des Entreprises
sur l'actualité du soutien à l'emploi et à l'économie

N°24

Avril 2023

MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

Guichet d'aide au paiement des factures d'énergie 2023 : TPE/PME, pensez à solliciter le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité. Pour les mois de janvier et février 2023, déposez votre demande **jusqu'au 31 mai**.

[En savoir plus](#)



[TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie | economie.gouv.fr](#)

Fonds de garantie publique « énergie » : si votre TPE-PME est fortement consommatrice de gaz ou d'électricité, vous pouvez désormais demander un fonds de garantie publique. Ce fonds vous permet de bénéficier de **cautionnements partiellement garantis par l'État** pour votre contrat de fourniture d'énergie.

[En savoir plus](#)



[Création du fonds de garantie publique "énergie" destiné à aider les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

TRANSITION ECOLOGIQUE

Transition écologique de votre entreprise : comment la financer ? : vous souhaitez engager votre entreprise dans la lutte contre le réchauffement climatique, dans la protection de l'environnement ? **Crédits d'impôts, aides Ademe, prêts verts...** Trouvez l'aide dont vous pouvez bénéficier en fonction de la taille de votre entreprise.

[En savoir plus](#)



[Entreprises : quelles aides pour assurer votre transition écologique ? | economie.gouv.fr](#)

Décarbonation du secteur des transports : le secteur des transports est aujourd'hui le 1er émetteur de gaz à effet de serre en France. C'est pourquoi de nouveaux soutiens financiers sont désormais consacrés à la décarbonation de ce secteur, dont **100 millions d'euros dédiés aux poids lourds**. Découvrez l'ensemble des dispositifs mis en place.

[En savoir plus](#)



[Entreprises : quelles aides pour assurer votre transition écologique ? | economie.gouv.fr](#)

AIDES FISCALES

Allègements fiscaux dans les QPV : pour soutenir l'attractivité des quartiers urbains en difficulté, des mesures fiscales accompagnent les TPE et petites entreprises commerciales qui s'y installent. Consultez les conditions pour bénéficier de ces dispositifs d'exonération.

[En savoir plus](#)  [Quelles exonérations d'impôts dans les quartiers prioritaires de la ville ? | economie.gouv.fr](#)

ENTREPRISES EN DIFFICULTES

Chèque prévention : la Région lance un Chèque prévention pour encourager les entreprises à enclencher une procédure de prévention au lieu d'une procédure collective. Objectif : **favoriser les négociations à l'amiable avec les créanciers**, et ainsi préserver l'activité économique et l'emploi.

[En savoir plus](#)  [Un Chèque Prévention pour soutenir les entreprises en difficulté \(iledefrance.fr\)](#)

AIDES A L'EMPLOI

Panorama des aides à l'embauche : si vous embauchez un demandeur d'emploi, un travailleur handicapé, un jeune en alternance, ou encore dans des zones dites en difficulté, vous avez droit à des aides ! Retrouvez les principaux dispositifs vous permettant **d'alléger le coût d'un recrutement**.

[En savoir plus](#)  [Employeurs : vous pouvez prétendre à des aides à l'embauche | economie.gouv.fr](#)

AIDES AU DEVELOPPEMENT

Industrie agroalimentaire : forte de 437 000 emplois, l'industrie agroalimentaire est le 1er secteur industriel en termes d'emplois. Pour **garantir la souveraineté alimentaire nationale et renforcer la compétitivité de ce secteur**, un plan de soutien est lancé.

[En savoir plus](#)  [Le Gouvernement annonce un vaste plan de soutien à l'industrie agroalimentaire | economie.gouv.fr](#)

Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) : votre entreprise détient un **savoir-faire traditionnel d'excellence** ? Apportez une médiatisation internationale à votre activité et favorisez son développement grâce au label Entreprise du Patrimoine Vivant. Vous pourrez également bénéficier d'un **cadre fiscal avantageux**

[En savoir plus](#)  [Le Label « Entreprise du Patrimoine Vivant » \(EPV\), quels avantages pour votre entreprise ? | economie.gouv.fr](#)

Intelligence artificielle : PME et ETI, dopez votre croissance grâce à l'intelligence artificielle ! **Bpifrance** vous propose un accompagnement dédié : **le Diagnostic Data Intelligence Artificielle**.

[Comment en bénéficier](#)  [L'intelligence artificielle, un levier de croissance pour votre entreprise | economie.gouv.fr](#)

Financements européens : prêts, microcrédits, garanties... L'Union européenne peut aider votre entreprise via des soutiens financiers.

[En savoir plus](#)



[Comment vous informer sur les financements européens ? | economie.gouv.fr](#)

ACCOMPAGNEMENT/FORMATION

ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Parcours « Reboost 2 » : Il reste une dizaine de place dans ce programme d'accompagnement renforcé de 30 heures, proposé par la CCI94, ouvert cette année à 50 entreprises du Val-de-Marne de 5 à 20 salariés pour une durée de 6 mois. **Stratégie de développement, transformation digitale, gestion financière, RH-mangement-emploi, marketing-communication, développement durable**, les thèmes d'accompagnement sont diversifiés. Ce dispositif est financé dans le cadre de la revitalisation des territoires par la convention Etat-Sanofi.

REBOOST 2 ENTREPRISES

[En savoir plus](#)



[PARCOURS REBOOST ENTREPRISES \(cci-paris-idf.fr\)](#)

[Formulaire d'inscription](#)



[Dossier de candidature Parcours REBOOST 2 Entreprises - Edition 2022 \(google.com\)](#)

« Destination Croissance » : ce parcours d'accompagnement collectif et individuel vise le renforcement des **compétences stratégiques, commerciales et managériales des dirigeants de TPE-PME**. Le programme prévoit notamment un mentorat avec l'appui d'un ou plusieurs grands comptes et ETI, des ateliers de co-innovation PME-Grands comptes/ETI et PME/PME et des événements dédiés. Ce dispositif est financé dans le cadre de la revitalisation des territoires par la convention Etat-Sanofi

[En savoir plus](#)



linda.gandon@pactepme.org

[Formulaire d'inscription](#)



[Destination Croissance en Val-de-Marne](#)

AUTRES INFORMATIONS

FISCALITE

Taxe sur les véhicules des sociétés : la taxe sur les véhicules des sociétés est désormais **remplacée par deux nouvelles taxes**. Découvrez-les et vérifiez si vous êtes concerné.

[En savoir plus](#)  [Entreprises : ce qu'il faut savoir sur la taxe sur les véhicules des sociétés | economie.gouv.fr](#)

EVENEMENT

Job dating « Les Rendez-Vous pour l'emploi by Orly Paris » :

exceptionnellement installé au sein du MIN de Rungis et non de l'aéroport, ce job dating organisé par **Orly International**, concernera des secteurs d'activité très variés (aéroportuaire, commerce/vente/distribution, services à la personne, logistique...). Tous les niveaux de qualification sont attendus. Sur place également : des conférences et ateliers dédiés sur la mobilité professionnelle, des conseils CV, entretien, présentation...



Judi 20 avril 2023 de 9h à 17h - Centre de formation Ifocop, Marché de Rungis, 5 rue du Caducée, Rungis.

[En savoir plus](#)  [RDV Emploi au Marché de Rungis By Orly Paris® - Orly Paris](#)

ACTUALITES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

TEMPS PARTIEL

Campagne de contrôle du temps partiel : le plan pluriannuel 2023-2025 de l'inspection du travail oriente l'activité autour de sa mission essentielle de protection des droits fondamentaux des travailleurs et notamment des plus vulnérables. En ce début 2023, une grande **campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle** est donc déployée afin de garantir le respect des droits des salariés en temps partiel, dans des secteurs fortement féminisés. **Une fiche d'information** est à votre disposition sur le site du Ministère.

[En savoir plus](#)  [Les campagnes de l'Inspection du travail - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

RISQUES PROFESSIONNELS

Chutes de hauteur : le cas pratique des skydomes. Les accidents du travail, y compris les plus graves et mortels, ne sont pas une fatalité. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de mesures simples de prévention permettrait de les éviter. Dans le cadre du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion propose **une analyse pédagogique d'accidents du travail graves et mortels**, afin de sensibiliser aux risques professionnels et de rappeler les mesures qui permettent de les prévenir.

Consultez le document



[Prévention des chutes de hauteur : matériau fragile en toiture, le cas pratique des skydomes - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Nouveau ! Le passeport de prévention : Disponible dès 2023, le passeport de prévention sera un nouveau service visant à **prévenir les risques en matière de santé et sécurité au travail**. Développé en collaboration avec le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et les partenaires sociaux, il vise à mettre en relation les travailleurs, les employeurs et les organismes de formation afin de faciliter la prévention des risques. Le passeport de prévention accompagne les employeurs dans la gestion de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail et favorise la connaissance pour les travailleurs de leurs droits et de leurs acquis en termes de formation, en répertoriant par exemple les attestations de formation, les certificats et diplômes obtenus dans ce domaine. Pour rappel, un site d'information a été mis en ligne depuis le 5 octobre 2022 afin de rassembler toutes les informations utiles sur le passeport de prévention.

En savoir plus



[Passeport de prévention, Portail d'information | Portail d'information du Passeport de prévention \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

CONTRAT DE TRAVAIL

CDD multi-remplacement : depuis le 21 décembre 2022, une loi permet aux entreprises de conclure **un seul contrat court pour assurer le remplacement de plusieurs salariés absents**. Ainsi, à titre expérimental et pour une durée de deux ans à compter de la publication du décret d'application, un employeur pourra conclure un seul contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un seul contrat de travail temporaire (CTT) pour assurer le remplacement de plusieurs salariés absents.

Découvrez les réponses aux principales interrogations des salariés et de leurs employeurs.

En savoir plus



[CDD multi-remplacement | Relance de l'expérimentation | Questions-réponses - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)